

# COMMUNE DE WIWERSHEIM

Séance du 9 mars 2023 2022 à 20 h 30

*Sous la Présidence de Roland MICHEL, maire*

*Nombre de Conseillers élus : 15*

*Conseillers en fonction : 15*

*Conseillers présents : 13*

*Absents excusés : 2*

Membres présents : MICHEL Roland, KUHN Josiane, ANDRE Christophe, GRESS Cathy, BECK Muriel CHRIST Philippe, SCHWEITZER Eric, DEPRESLES Arnaud, ROHFRICTSCH Gérard, BROCARD Véronique, GROSSI Martine, LETSCH Jonathan et BECMEUR François

Absents excusés : KOELL Anne et KOERIN Antoine

Secrétaire de séance : KUHN Josiane

---

## 1) Approbation du procès-verbal

Le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2022 est adopté à l'unanimité

## 2) Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Christophe ANDRE, chargé de l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde, présente un projet de ce document aux membres du conseil municipal et détaille les éléments structurants de ce plan. Mais, ce PCS n'étant pas finalisé, il ne pourra être approuvé que lors d'une prochaine séance.

## 3) Fongibilité des crédits : comptabilité M57

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que l'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de davantage de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au conseil municipal de déléguer au Maire de pouvoir procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5257-10 du CGCT).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire, sur la durée du mandat, à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

#### **4) Participation financière de la commune de Dossenheim/K aux frais de l'école 2022 (RPI Wiwersheim/Dossenheim- Kochersberg)**

Mr le maire rappelle qu'une convention financière a été établie et signée en 2020 entre les 2 communes membres du RPI de Dossenheim/Kochersberg et Wiwersheim.

Cette convention stipule que tous les frais liés au fonctionnement, à la gestion et à l'amélioration de la structure de l'école sont pris en charge et payés par la Commune de Wiwersheim (année n) et que la commune de Dossenheim/K participe à ces frais (année n+1) En 2022, ils s'élèvent à **136 169,91 €**

La participation de la commune de Dossenheim/Kochersberg est calculée sur la base de 30 élèves inscrits. Il y a 121 élèves en tout.

Le rapport 30/121 donne la participation suivante :

$(136\ 169,91\ € : 121) \times 30 = 33\ 761,14\ €$

Ces frais se décomposent comme suit :

- Frais de personnel :  $(92\ 167,18 : 121) \times 30 = 22\ 851,37\ €$
- Frais à caractère général :  $(44\ 002,73 : 121) \times 30 = 10\ 909,77\ €$

<b>ELEMENTS DE CALCUL</b>	<b>ANNUEL</b>
<b><u>FRAIS DE PERSONNEL</u></b>	<b><u>92 167,18</u></b>
- Salaire de LORENTZ Geneviève (aide maternelle + transport scolaire) salaire annuel + charges patronales : 31 956,91 €	31 956,91
- Quote-part (2/3) salaire de ZIMMERMANN Sabine (nettoyage école) 18 280,20 € x 2/3 = 12 186,80 €	12 186,80
- Salaire de WODLING Anne (ATSEM = 18 403,90 €) et quote-part (3/4) entretien et nettoyage école (13 628,55 € x 3/4 = 13628,55 €)	32 032,45
- Quote-part (2/3) salaire de NIESS Jean-Marie (réparations, installations, balayage, déneigement...) 17 212 € x 2/3 = 11 474,67 €	11474,67
- Salaire LUTZ Sébastien (réparations, installations/ balayage, taille ext ... (1/10) 35 163,51 x 1/10 = 3516,35 €	3516,35
- Assurance du personnel CIGAC	1000,00

<b>ELEMENTS DE CALCUL</b>	<b>ANNUEL</b>
<b><u>AUTRES FRAIS</u></b>	<b><u>38 973,65</u></b>
- Electricité	20722,06
- Téléphone + internet	1179,00
- Abonnement télésurveillance (alarme SCUTUM)	211,83
- Assurance des locaux	2490,81
- Eau et assainissement	319,98
- Fournitures scolaires suivant budget pour 5 classes	4 000,00
- Entretien des extincteurs	305,56
- Maintenance photocopieur, ordinateurs, TBI et cartouches imprimantes	1 301,18
- Produits d'entretien ménagers + fournitures hygiène + autolaveuse	2493,74
- Subvention coopérative rentrée scolaire	382,00
- Subvention classe verte + sorties scolaires (équitation)	3894,00
- Fête d'école (Noël, conseil d'école) sapin + gouter + conseil école	636,29
- Timbres postaux	50,00
- Entretien et réparation des climatiseurs : EM Energie	630,00
- Redevance ordures ménagères	357,20
<b><u>FRAIS D'ENTRETIEN DIVERS ET BATIMENT</u></b>	<b><u>4943,48</u></b>
- réparation électrique	569,48
- réparation sanitaire	1104,00
- réfection aire de jeux et entretien (grosse réparation du sol)	2614,20
-réparation autolaveuse	250,20
- vérifications électriques et les moyens de secours par le bureau de contrôle « VERITAS »	405,60
<b><u>MOBILIER – MATERIEL - INFORMATIQUE</u></b>	<b><u>85,60</u></b>
- Achat de ventilateurs	85,60
<b>FRAIS TOTAL POUR L'ANNEE 2022</b>	<b><u>136 169,91</u></b>

### **5) Subventions au groupe scolaire et à 3 associations**

Le maire informe les conseillers municipaux que :

- Les classes de CM1 et CM2 souhaitent organiser une école du cirque : 51 enfants sont concernés. Le conseil municipal soutient par 11 voix POUR et 2 voix CONTRE cette initiative et décide de verser une subvention qui sera calculée sur la base de 40 € par élève. Ce qui représentera un montant de 2 040 €

- Les classes de CE1 et CE2 souhaitent participer à des activités d'escalade : 45 enfants sont concernés. Le conseil municipal soutient par 11 voix POUR et 2 voix CONTRE cette initiative et décide de verser une subvention qui sera calculée sur la base de 25 € par élève, soit un montant total de 1 125 €

**MONTANT TOTAL POUR LES 2 ACTIVITES : 3 165 €**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de verser une subvention de 200 euros à l'association CARITAS Kochersberg Ackerland, une subvention de 150 euros à l'association départementale des restaurants du Cœur et une cotisation de soutien de 200 euros à la Fondation du Patrimoine.

#### **6) Location des Jardins familiaux**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité d'augmenter le tarif de location des jardins à 60 euros par lot à partir de la saison 2024

#### **7) Forfait mise à disposition de la salle communale à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024**

Le conseil municipal décide d'appliquer les tarifs suivants pour la mise à disposition de la salle communale de week-end, aux particuliers, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024

	<b>Résidents commune</b>	<b>Extérieurs commune</b>
<b>Forfait week-end du jeudi soir au lundi matin</b>	<b>600 €</b>	<b>1100 €</b>
Cauton salle	1 500 €	1 500 €
Cauton vaisselle	75 €	75 €
<b>Journée en semaine</b>	<b>200 €</b>	<b>320 €</b>
Utilisation cuisine et forfait fluide		<b>200 €</b>

#### **8) Réunion de la commission voirie**

Le maire informe les conseillers municipaux qu'une réunion voirie est prévue le 18 mars 2023. Rendez-vous à 10 heures devant l'école (problème de stationnement le long de l'école et aux abords des commerces route de Saverne)

#### **9) Achat de bacs à fleurs en tôle acier CORTEN**

Mr le Maire propose l'achat de deux bacs à fleurs en tôle acier CORTEN, pour l'embellissement de l'entrée du village côté Offenheim, pour un montant de 2 085 € HT.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte cette proposition de la société Métallerie NOUYRIT de Furdenheim.

## Divers

Le maire informe que les décors de Pâques réalisés par le « club déco » de la section comité des fêtes, seront installés dans la commune le samedi 18 mars 2023.

Plus aucun point ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures.

Le maire



Roland MICHEL

La secrétaire de séance



Josiane KUHN